



FICHE D'URGENCE
A L'INTENTION DES PARENTS*



Nom : Prénom :
Classe : Date de naissance :

Régime :

Nom des parents ou du représentant légal :
Adresse :

TEL domicile : Portable :
TEL travail de la mère : Poste :
TEL travail du père : Poste :
TEL et nom d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement en cas d'urgence :

TEL et adresse du centre de sécurité sociale :
TEL et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir vos coordonnées téléphoniques.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Toute détention de quelque produit ou médicament sur soi ou dans les chambres est strictement interdit (sauf protocole spécifique dans le cadre d'un PAI pour certaines pathologies). Tous les élèves qui ont un traitement à suivre doivent le déposer à l'infirmerie avec une ordonnance du médecin. Les modalités d'application seront définies avec l'infirmière. Ces mesures visent à assurer la sécurité en matière de santé pour tous les élèves et à éviter l'automédication, les interactions avec d'autres médicaments, les allergies.

Observations que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre, ...) :

Nom du médecin traitant : à
TEL du médecin traitant :
PAI** : Oui Non
Tiers temps ou autre aménagement au brevet des collèges : Oui Non
Date du dernier rappel antitétanique :

**Ce document n'est pas confidentiel et doit être renseigné avec soin par chaque famille en début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, il est possible de le faire sous enveloppe cachetée à l'intention du médecin scolaire ou de l'infirmière de l'établissement.*

*** A bénéficié d'un PAI l'an dernier*

Joindre la photocopie du carnet de santé à la page des vaccinations obligatoires.

Signature des parents